

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015**

OBJET

**14 – DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE DES POMMIERS
BLANCS**

N° 2015-11-14

NOMENCLATURE : 8/3/1

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

Pouvoirs : 3

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Dans le cadre d'un permis d'aménager délivré à la Gréhandière, une impasse privée a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Au cours de la commission d'aménagement du 29 octobre 2015, trois noms en lien avec l'histoire du lieu-dit la Gréhandière ont été soumis au vote : impasse des Pommiers Blancs, impasse du Petit Foucher et impasse du Jardin du Rouchais.

Résultats du vote :

7 voix pour l'impasse des Pommiers Blancs,

1 voix pour l'impasse du Petit Foucher,

0 voix pour l'impasse du Jardin du Rouchais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager à la Gréhandière : impasse des Pommiers Blancs.

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE14-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015